



Assemblée générale

Distr. générale
23 janvier 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 33 de l'ordre du jour
Les diamants, facteur de conflits

Note verbale datée du 18 janvier 2019, adressée au Secrétaire général par la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

La délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, en application du paragraphe 11 de la résolution 72/267 de l'Assemblée générale, intitulée « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits », a l'honneur, au nom de la présidence du Processus de Kimberley de 2018, d'appeler son attention sur le communiqué final du Processus de Kimberley établi à l'issue de la session plénière qui s'est tenue à Bruxelles du 12 au 16 novembre 2018*.

La délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies demande également que la présente note verbale soit distribuée comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour.

* Le texte du communiqué est disponible à l'adresse suivante : https://www.kimberleyprocess.com/fr/system/files/documents/kp_communique_for_distribution_16.11.2018_fr.pdf.

